



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS</b></p>		<p>Envoyé en préfecture le 07/05/2024 Reçu en préfecture le 07/05/2024 Publié le ID : 976-200060473-20240502-DELIB452024-DE</p>								
	<p align="center"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 03 MAI 2024</b></p> <p align="center"><b>N°45/2024</b></p>										
<p><b>En exercice : 34</b></p> <table border="0"> <tr> <td>Présents : 20</td> <td>Pour : 20</td> </tr> <tr> <td>Absents : 14</td> <td>Contre : 00</td> </tr> <tr> <td>Procurations : 00</td> <td>Abstention : 00</td> </tr> <tr> <td>Votants : 20</td> <td>Blanc : 00</td> </tr> </table>	Présents : 20	Pour : 20	Absents : 14	Contre : 00	Procurations : 00	Abstention : 00	Votants : 20	Blanc : 00	<p><b>Étaient présents :</b> Ali Moussa MOUSSA BEN, Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Zakiya TOIBIBOU, Mirhane OUSSENI, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSSEUF, Abachia HAMADA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Abdou RACHADI, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Assani-Soufiane AYOUBA</p>		
Présents : 20	Pour : 20										
Absents : 14	Contre : 00										
Procurations : 00	Abstention : 00										
Votants : 20	Blanc : 00										
<p><b>Objet :</b> Participation de la CCSud au programme INTERREG VI relatif à l'importation de viande bovine originaire de Madagascar et à la structuration de la filière viande</p>	<p><b>Étaient absents :</b> Chadhoul ABDOU, Zamimou AHAMADI, Zaidi ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Hafidhou ABIDI MADI, Mouridou MARI, Nouriat BACO, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Saïd ALISAÏD</p>										
<p><b>NOTA :</b> Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 07/05/2024</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre, le 03 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 26 avril 2024, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Mirhane OUSSENI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>										
 <p><b>Le Président</b></p>	<p><b>Vu</b> le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ; <b>Vu</b> le rapport n°51/CCSUD/2024 relatif à la participation de la CCSud au programme INTERREG VI relatif à l'importation de viande bovine originaire de Madagascar et à la structuration de la filière viande.</p>										
<p>Monsieur le Président présente au Conseil le programme INTERREG VI (2021-2027) relatif à l'importation de viande bovine originaire de Madagascar et à la structuration de la filière viande. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de Coopération Territoriale Européenne (Interreg – FEDER CTE) portant sur le développement et la structuration des filières viande, soutenu et porté par le Conseil Départemental de Mayotte. Ce dernier se positionne comme chef de file et demande une collaboration active de la CCSud en continuité du premier volet du programme INTERREG V (2014-2020).</p> <p>Le projet consiste à permettre « l'importation de carcasses de viande bovine originaire de Madagascar pour approvisionner l'outil de transformation de Mayotte », l'abattoir bovin porté par la CCSud.</p> <p>Le projet vise ainsi à réduire le coût de la viande à Mayotte, améliorer la qualité des produits sur le marché, renforcer la filière viande bovine mahoraise en soutenant l'activité de son abattoir, et promouvoir le développement des deux territoires à travers des échanges économiques accrus.</p> <p>L'enjeu est donc double : d'une part, répondre aux-besoins alimentaires de la population mahoraise par un approvisionnement stable et sécurisé en viande de qualité, et d'autre part, dynamiser le secteur agricole malgache en créant des opportunités d'exportation.</p> <p>Ce projet entend ainsi contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire, à la prospérité économique et au renforcement des liens commerciaux entre Madagascar et Mayotte.</p> <p>Le projet s'articule autour d'une série d'actions pragmatiques visant à renforcer les infrastructures existantes, à former les acteurs locaux aux meilleures pratiques agricoles et sanitaires, et à mettre en place des processus de suivi rigoureux. En travaillant main dans la main avec les éleveurs, les autorités sanitaires,</p>		<p><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</i></p>									

et les experts techniques, le projet BOVIMA entend favoriser le partage des connaissances et de compétences entre les deux régions.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024  
Reçu en préfecture le 07/05/2024  
Publié le Le 07 mai 2024  
ID : 976-200060473-20240502-DELIB452024-DE

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

**Décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à l'adhésion de la CCSud au projet BOVIMA dans le cadre du programme INTERREG VI relatif à l'importation de viande bovine originaire de Madagascar et à la structuration de la filière viande ;

**Article 2 :** de valider le plan de financement suivant :

Ressources	Taux	CD	CCSUD	CIRAD	IPM	TOTAL
Feder	85%	775 784,00	138 515,49	293 250,00	293 250,00	<b>1 500 799</b>
Interreg						
Auto- Financement	15%	136 903,06	24 443,91	51 750,00	51 750,00	<b>264 874</b>
TOTAL	100%	912 687,05	162 959,40	345 000,00	345 000,00	<b>1 765 646,45</b>
<b>% Partenaires</b>		<b>51%</b>	<b>9%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>

**Article 3 :** d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

Le Président

